

Election du PDG de l'AFP : Une candidature pour défendre le statut de 1957, l'indépendance et les principes fondateurs de l'AFP et les intérêts de son personnel

David Sharp - le jeudi 18 mars 2010

Election du Président Directeur Général de l'AFP

Une candidature pour défendre le statut de 1957, l'indépendance et les principes fondateurs de l'AFP et les intérêts de son personnel

Déclaration de David Sharp, journaliste et élu au Comité d'entreprise :

J'ai décidé de me porter candidat au poste de président directeur général de l'Agence afin de :

- **défendre** les valeurs d'indépendance exprimées par la pétition intersyndicale «www.sos-afp.org» et **exiger** le maintien du statut de 1957 ;
- **montrer**, face à la pensée unique exprimée par le PDG sortant, qu'un autre développement de l'Agence est non seulement possible mais nécessaire ;
- **proposer** des pistes de réflexion face aux défis d'Internet et de la mondialisation ;
- **faire avancer** les intérêts matériels et moraux des personnels de l'Agence de toutes catégories dans le monde entier.

Ci-dessous le texte de la lettre de motivation que j'ai transmise ce jour au Comité de présélection des candidats mis en place par le Conseil d'administration.

Le présent document est également disponible, agrémenté de liens vers des informations complémentaires, sur mon site web personnel <http://www.sharp-words.com>.

Lettre de candidature

A l'attention du Comité de présélection

«Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma candidature au poste de Président directeur général de l'Agence France Presse.

En effet, je considère qu'une autre politique que celle proposée par le PDG sortant, à la demande du gouvernement, est à la fois possible et nécessaire.

Je suis un journaliste d'origine britannique, âgé de 62 ans.

Entré à l'Agence en 1983, j'ai travaillé notamment au Desk anglais, au Service infographie, au Département multimédia et à la Documentation générale, mon affectation actuelle.

En 1995 j'ai été chargé d'une mission Internet qui a débouché sur ma nomination en tant que webmestre de l'Agence au sein du Département multimédia, poste que j'ai exercé jusqu'en 2000.

Pendant cette période j'ai rédigé des études sur Internet et les médias, géré le site web institutionnel de l'Agence et participé à la création des premiers produits «web», en particulier le Journal Internet.

Je suis élu au Comité d'entreprise et adhérent du syndicat SUD-AFP. En octobre 2008 j'ai créé pour l'intersyndicale la pétition [sos-afp.org](http://www.sos-afp.org), que je gère et anime depuis. J'ai également participé à la création en juillet dernier de l'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP).

Voici les principaux objectifs que je poursuivrai et les propositions que je mettrai en oeuvre si le Conseil d'administration décide de me nommer au poste de Président directeur général :

Election du PDG de l'AFP : Une candidature pour défendre le statut de 1957, l'indépendance et les principes fondateurs de l'AFP et les intérêts de son personnel

David Sharp - le jeudi 18 mars 2010

Statut de l'AFP

- L'AFP doit conserver intégralement son statut de 1957, qui assure son indépendance et affirme son caractère unique d'entreprise oeuvrant dans l'intérêt général ;
- D'éventuels «toilettes» de la loi de 1957 pourront toutefois être envisagés, touchant au poids relatif des représentants du personnel et des différentes catégories d'usagers qui siègent au Conseil d'administration, à la composition du Conseil Supérieur et aux conditions de nationalité pour l'élection des représentants du personnel au CA. De telles modifications devraient être soumises au préalable au personnel dans son ensemble ;
- Au cas où la composition du Conseil d'administration serait modifiée, le principe fondateur selon lequel les administrateurs représentent des catégories d'usagers, et non pas des clients spécifiques, doit absolument être maintenu.

Les missions de l'Agence

- L'AFP doit abandonner toute production non-journalistique et périphérique afin de se consacrer uniquement à la fourniture d'une information «*exacte, impartiale et digne de confiance*» (Article 2.2 du statut de 1957) et aux activités techniques, administratives et commerciales que cette mission implique. Elle doit également recadrer sa production pour stopper certaines dérives vers des couvertures qui relèvent plus du divertissement que du journalisme sérieux et se concentrer sur l'information qui est indispensable à la vie démocratique. Pour reprendre le terme employé par l'un des pères du statut de 1957, Paul-Louis Bret, elle doit avant tout garantir le «*droit au fait*».
- Le projet qui consisterait à mettre un système d'édition dit «*multimédia*» ou «*rich media*» en amont de l'ensemble de la production de l'Agence doit être abandonné. L'évolution indispensable vers une plus grande harmonisation entre les différents supports doit se faire progressivement et non par une transformation brutale aux effets imprévisibles ;
- Tout en oeuvrant pour mieux intégrer les différents médias (texte, photo, infographie, vidéo) grâce notamment au projet technique «4XML», l'AFP doit clairement affirmer la primauté du service texte - sans lequel il ne peut y avoir d'information de presse - ainsi que l'unicité et la pérennité de l'ensemble de sa production. La dépêche doit rester l'objet de base de l'AFP ;
- L'Agence doit se réappropriier ses propres archives texte, et consacrer davantage de moyens à la numérisation des documents anciens, qui font partie du patrimoine culturel de l'humanité au même titre que les contenus des bibliothèques ;
- L'aménagement des nouveaux locaux parisiens (rue Vivienne) doit se faire sans casser l'unité de la rédaction, c'est à dire en laissant le coeur du dispositif dans l'immeuble historique de la place de la Bourse. Les plateaux de la rue Vivienne pourront être consacrés aux services techniques et administratifs logés jusqu'ici dans des locaux rue de la Bourse et au Palais Brongniart, et/ou à des services de production qui n'ont pas besoin d'être en prise directe et permanente avec la rédaction en chef généraliste ;
- L'AFP doit s'abstenir de toute activité financée directement, en tout ou en partie, par des recettes publicitaires. Tous les contrats en cours qui prévoient de telles recettes doivent être soit abandonnés, soit renégociés.

Contrat d'objectifs et de moyens ; financement

- Le COM 2009-2013 doit être soit renégocié soit amendé afin de tenir compte des objectifs énumérés ci-dessus. En particulier il doit être affirmé que l'objectif de l'AFP n'est pas d'être «rentable» et encore moins de limiter ou de modifier le périmètre de ses activités dans un but purement commercial ;
- Sur le plan financier, le COM doit prévoir non seulement les fonds nécessaires à la modernisation technique de l'Agence (programme «4XML») mais également à la modernisation de l'immeuble historique de la place de la Bourse, qui symbolise l'unité du personnel ;

Election du PDG de l'AFP : Une candidature pour défendre le statut de 1957, l'indépendance et les principes fondateurs de l'AFP et les intérêts de son personnel

David Sharp - le jeudi 18 mars 2010

- L'Etat devrait s'engager à rattraper le manque à gagner consécutif à sa décision unilatérale de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs de ses abonnements pour l'année 2008 ;
- L'AFP doit définir avec ses principales parties prenantes représentées au Conseil d'administration sa mission d'intérêt général afin de refonder des relations de confiance et de fournir une base pérenne pour le financement de ses activités. Cette mission devrait couvrir l'ensemble des productions de l'Agence dans toutes ses langues de travail et tenir compte du caractère essentiellement non mercantile de son activité ;
- Dans le cadre du COM renégocié, l'AFP pourra s'engager à se retirer de certaines activités qui la mettent de fait en concurrence directe avec ses parties prenantes historiques, sans pour autant renoncer à fournir certains de ses services directement aux particuliers.

Relations sociales

- L'AFP doit oeuvrer pour améliorer le niveau de vie de son personnel, résorber la précarité et encourager l'embauche et la formation de jeunes. Elle doit jeter les bases d'un statut mondial de ses personnels comprenant des garanties pour ce qui concerne les salaires, les droits démocratiques, les conditions de travail, les assurances et les retraites pour tous.

Evolution des produits et services

- L'Agence doit explorer le potentiel d'une couverture plus étendue de son pays d'origine dans des langues autres que le français, et notamment en anglais. Une telle évolution pourrait sortir les médias français d'un monolinguisme qui ne facilite pas la compréhension de notre pays à l'étranger et notamment au sein de l'Union européenne ;
- Afin de faciliter la valorisation de ses archives «tous médias», l'AFP devrait mettre en place un système d'adresses web abrégées afin de fournir une «URL afp.com, afp.fr etc.» unique et permanente à chaque document ;
- Les projets «Newzwag», «AFP Relaxnews», «Citizenside», «Paris Modes» et «AFP Services» doivent être abandonnés, car ils sont contraires soit au statut soit aux missions de l'AFP et portent un tort considérable à son image de marque. Certains se sont même révélés ruineux ;
- Nomination immédiate d'un responsable de la présence AFP sur Internet afin de mettre fin aux désordres constatés (sites web orphelins ou non mis à jour, blog non supervisé qui laisse la porte ouverte à des messages publicitaires illicites, groupe sur «Facebook» laissé à l'abandon et rempli de publicités, comptes «Twitter» gérés sans cohérence, etc...)
- L'AFP doit abandonner les «blogs» qu'elle gère actuellement en français et en anglais, dont le contenu et le statut commercial sont ambigus. Ces services doivent être remplacés par des interfaces permettant un maximum de dialogue avec les usagers, clients commerciaux aussi bien que particuliers. Exemple : des blogs dans les différentes langues de travail qui permettraient aux usagers de commenter les informations fournies.

Voici en résumé mes propositions. Je propose de vous adresser par la suite, le jeudi 25 mars, un document plus complet et reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Afin de promouvoir un débat plus large sur ces propositions je me permets de rendre publics ces textes, y compris dans d'autres langues.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

David Sharp

david.sharp@sharp-words.com

<http://www.sharp-words.com>.

Tél : 06 33 13 32 91